



Le patron a transforme mon cdi en cdd !!

Par **LYLOO**, le **05/10/2008** à **21:36**

Il y a quelques mois, je me suis aperçu que mon patron ne me régler pas mes heures sup. effectuées entre midi et deux (avec accord implicite de sa part ; en fait je ne prends pas de pause et effectue donc 9 heures par jour). Je n'osais pas trop lui en parler jusqu'au jour ou je l'ai fait. Il m'a payé celles-ci et a voulu me licencier pour "incompatibilité d'humeur"... Je me suis fais assister par un conseiller le jour de l'entretien. Le lendemain sa décision a été de me faire un CDD avec promesse de retour sur un CDI, j'ai accepter sans trop comprendre et me voilà à la date de fin de contrat : il ne me renouvelle rien !!! je suis au chômage... Que faire ???..??

Par **Marion2**, le **05/10/2008** à **22:27**

Sans hésitation, assignez le aux prud'hommes

Par **LYLOO**, le **06/10/2008** à **06:34**

Avec mes remerciements. J'attendais une réponse un peu plus concrète sur cette affaire pour le faire valoir aux prud'hommes. Merci.

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **12:38**

Il n'avait pas le droit de transformer votre CDI en CDD.
Contactez rapidement un avocat.
Cordialement

Par **LYLOO**, le **06/10/2008** à **16:07**

Merci bien. J'ai contacté les prud'hommes et m'ont dirigé vers la DDT afin de vérifier la convention 3109 métallurgie. Je n'arrive pas à les joindre et sur internet c'est franchement inaccessible côté convention... Peut-être vous avez des renseignements sur celle-ci ?..??
Sincèrement..

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **17:56**

Je viens de vérifier sur google, vous pouvez consulter gratuitement la convention 3109 de la métallurgie.
On vous demande d'indiquer votre nom, profession, etc... c'est gratuit.
Vous faites google, ensuite convention 3109 métallurgie.
C'est tout simple
Cordialement